

COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 31 MARS 2025

La Municipalité décide :

- De signer un courrier proposé par le Parc Jura Vaudois à l'attention du Conseil fédéral, M. Albert Rösti, concernant les coupes budgétaires prévues pour 2027.
- De valider le mandat de révision des comptes 2024 de l'UAPE.
- De valider un devis pour des travaux à l'école JDF1 à la suite de vents violents, l'ECA prendra ces travaux en charge hormis la franchise.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- D'autoriser le remplacement d'une pierre tombale au cimetière.
- De solliciter un accès étendu aux informations accessibles auprès du Services des Automobiles et de la Navigation (SAN).
- De charger la Jeunesse de Bassins de l'organisation des festivités du 1^{er} août et de contacter un orateur.
- D'engager un stagiaire à l'administration communale pour un CDD de 3 mois.
- De la finalisation de l'organisation de la soirée des nouveaux habitants.
- De valider les dates de vacances et de reprise d'heures de M. Raval à la suite de sa lettre de démission.
- De valider le projet 2025 concernant les rencontres créatives des aînés proposé par Mmes Elben et Jaquillard.
- De valider la présentation destinée à la commission « Petite enfance et affaires sociales ».
- De valider un devis pour la révision des bornes hydrantes.
- De préavis positivement une demande de naturalisation.
- De valider la communication sur les décisions municipales de janvier 2025.

- D'accepter la proposition de la commune de Marchissy au sujet de la chasse au trésor organisée les 10-11 mai 2025 dans le cadre du « Sentier des 3 villages ».
- De valider un devis pour une étude pour l'établissement d'un plan d'action pour les mesures d'amélioration pour le stockage et l'utilisation de l'eau dans les alpages.
- D'adjuger les travaux de réfection des murets dans les alpages.
- De valider une offre pour l'entretien annuel du fond mobile de la piscine.
- De refuser une demande d'abattage d'arbre.
- D'accepter un devis pour le remplacement de deux plaques de fourneaux dans la cuisine louée par Cuisinier Events.
- De ne pas octroyer une dérogation concernant une demande liée à la police des constructions.
- De procéder au désencombrement de la parcelle communale 121.
- De valider un devis pour le taconnage de la rue de la Ravière.
- De valider un devis pour la réfection du muret situé à l'entrée du village, seule une franchise sera à charge de la Commune, le Fonds National de Garantie prend le reste en charge.
- De valider deux interventions de la COSEDEC concernant la sensibilisation à la gestion des déchets.
- D'organiser une rencontre avec les parents concernés par le transport scolaire interne à Bassins.
- De valider un Pocama pour une épreuve sportive passant sur le territoire communal.
- D'autoriser des demandes d'aliénation.

Au nom de la Municipalité :

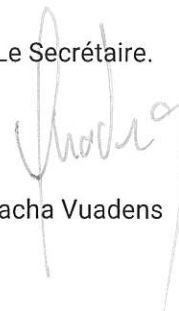
Le Syndic :



Denis Currat



Le Secrétaire.



Sacha Vuadens